

# "Traditio Juris" Permanence et/ou discontinuité du droit romain durant le haut Moyen Âge

Textes réunis par Alain Dubreucq

Actes du Colloque international des 9 et 10 octobre 2003. Cahiers du Centre d'Histoire Médiévale Numéro 3 - 2005.

La permanence de la romanité durant le haut Moyen Age a été l'objet de débats récents fructueux, donnant naissance à des programmes de longue durée, tel *The Transformation of the Roman World*. En revanche, en matière de droit, le bilan reste encore à faire... Les références aux codifications du Bas-Empire (Code théodosien de 438, Code Justinien de 529) ou aux textes des juristes classiques, à l'instar des abrégés de la loi romaine (Bréviaire d'Alaric, Loi romaine des Burgondes) ou des Formules, prouvent-elles implicitement une persistance du droit romain ? Une véritable connaissance de ce droit a-t-elle existé, accompagnée d'un enseignement et d'une pratique soutenus ? L'époque carolingienne, avec la *renovatio* culturelle qui la caractérise et les efforts des clercs pour élaborer un droit canonique, a-t-elle favorisé un renouveau du droit romain, devançant de deux siècles la fameuse renaissance juridique des temps médiévaux classiques ? Cette problématique est destinée à mieux apprécier le degré de persistance "technique" du droit romain dans les sociétés tardo-antiques, ou les éventuelles adaptations médiévales. D'autre part on mesurera son impact réel sur le fonctionnement des sociétés du haut Moyen Age, à travers divers thèmes (transmission des textes, permanence des concepts et des institutions, rôle de l'Église...), en tenant compte de la grande variété des situations, selon les régions et les époques.

Ce volume présente les actes du colloque organisé les 9 et 10 octobre 2003, en commun par le Centre d'Histoire médiévale et le Centre lyonnais d'histoire du droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3. Il s'est voulu interdisciplinaire, associant des historiens, des historiens du droit et des philologues, français ou non, ayant récemment travaillé sur la question. Le choix de Lyon pour la tenue de ce premier colloque (puisqu'il sera suivi par d'autres), a été dicté par la présence d'une école de droit réputée depuis l'Antiquité, école qui aux temps carolingiens a fait de cette ville un foyer de production de manuscrits juridiques, dont témoigne le fonds ancien de la Médiathèque Régionale de la Part-Dieu.

N° ISSN : 1638-415X - Prix: 30,00 € TTC

Mise à jour : 6 mai 2009